

Distinction privé/public

- 3 questions:
 - Qui a pris l'initiative de créer l'organisation?
 - **Qui contrôle l'organisation?**
 - Comment est financée l'organisation?
- éléments garants d'un contrôle privé:
 - l'existence d'un budget propre
 - l'absence (ou la position minoritaire) de représentants des pouvoirs publics dans les organes de gestion
- ➔ Le statut juridique est un indicateur précieux, mais pas en soi suffisant (Par ex.: ASBL créées par les pouvoirs communaux)
- ➔ Autonomie (pas indépendance) à l'égard des pouvoirs publics (subsidiation)

Délimitation du non marchand: tableau

	Finalité	Secteur privé		Secteur public	
		lucratif	non lucratif	non lucratif	lucratif
<i>Ressources</i>					
Ressources marchandes		1	4	7	10
Ressources mixtes		2	5	8	11
Ressources non marchandes			6	9	12

ULB Partie I: Définitions, 1.2. Classement des organisations économiques

Délimitation du non marchand: tableau

Finalité	Secteur privé		Secteur public	
	lucratif	non lucratif	non lucratif	lucratif
Ressources				
Ressources marchandes	Toute entreprise traditionnelle (exc. Santé), "fausses" ASBL	Triodos (banque durable), SFS, coopératives agréées, ASBL	(entreprises publiques comme la SIMAP; la lotterie nationale)	Fortis, (Belgacom)
Ressources mixtes	Arcelor, entreprises individuelles du secteur de la santé (infirmières, médecins, ...)	ASBL (ETA, EFT, hôpitaux, ...), CNCD	Certaines entreprises publiques (SNCB, TEC, La Poste, ...); hôpitaux publics	11 (Belgacom)
Ressources non marchandes	3	ASBL (écoles du réseau libre, ...), maison de quartier, mutuelles, fondations	tout service public (enseignement, culture, action sociale, ...); administration publique	12

ULB Partie I: Définitions, 1.3. Délimitation conceptuelle du secteur non marchand

Définition théorique du non marchand

- Les cases (5), (6), (8) et (9) se retrouvent à l'intersection entre les approches par les ressources et par la finalité
- ➔ le secteur non marchand = l'ensemble des organisations animées d'une finalité non lucrative et qui cherchent à financer leur production autrement que par la vente à un prix couvrant le coût de production.
- ➔ des organisations qui vérifient simultanément un critère de finalité et un critère d'origine des ressources

ULB Partie I: Définitions, 1.3. Délimitation conceptuelle du secteur non marchand

Comparaison avec d'autres approches du non marchand

- Approche de la Confédération des Entreprises Non Marchandes (CENM)
- Approche des Comptes nationaux
- Approche du « Maribel social »

ULB Partie I: Définitions, 1.3. Délimitation conceptuelle du secteur non marchand

Comparaison avec l'approche de la CENM

- Membres = fédérations ou des organismes de coordination
 - soit travaillant dans le domaine des soins de santé, de la prise en charge des personnes âgées et des handicapés, de l'aide sociale particulière à la jeunesse, du bien-être et de l'aide sociale, de l'enseignement, des activités socioculturelles,
 - soit travaillant en tant qu'organisations sociales.
- L'absence de poursuite de but de lucre et l'engagement social solidaire sont les deux concepts de base essentiels
- Des représentants d'organisations publiques similaires pourront également être admis comme membres
- Usage simultané aux critères des ressources, de la finalité et des activités → cases (5), (6) et (9) de notre schéma, à l'exception toutefois des administrations publiques.

ULB Partie I: Définitions, 1.3. Délimitation conceptuelle du secteur non marchand

Comparaison avec l'approche des Comptes nationaux

- Les Comptes nationaux appliquent le SEC-1995
- Le SEC-1995 regroupe les agents économiques en cinq secteurs institutionnels sur base de leurs
 - fonctions,
 - comportements et
 - objectifs principaux.
- Cinq secteurs:
 - les sociétés non financières (S11),
 - les sociétés financières (S12),
 - les administrations publiques (S13),
 - les ménages (S14) et
 - les institutions sans but lucratif au service des ménages (S15).

ULB Partie I: Définitions, 1.3. Délimitation conceptuelle du secteur non marchand

Comparaison avec l'approche des Comptes nationaux

- Par convention, les organisations non marchandes sont rassemblées dans les secteurs S13 et S15.
- La Comptabilité nationale considère comme non marchandes des organisations dont les ressources sont non marchandes ou mixtes pour autant que les ressources marchandes couvrent pas plus de 50% des coûts de production.
- Les autres organisations non lucratives dont les ressources sont mixtes et proviennent principalement de la vente sont classées dans les secteurs des sociétés non financières (S11) ou financières (S12) selon leur activité.

ULB Partie I: Définitions, 1.3. Délimitation conceptuelle du secteur non marchand

Comparaison avec l'approche des Comptes nationaux

Finalité	Secteur privé		Secteur public	
	lucrative	non lucrative	non lucrative	lucrative
<i>Ressources</i>				
Ressources marchandes	S11 S12 S14	S11 S12	(néant)	S11 S12
Ressources mixtes (plus de 50% marchandes)	S11 S14	S11 S12	S11	(néant)
Ressources mixtes (moins de 50% marchandes)	(néant)	S15	S13	(néant)
Ressources non marchandes	(néant)	S13 S15	S13	(néant)

ULB Partie I: Définitions, 1.3. Délimitation conceptuelle du secteur non marchand

Comparaison avec l'approche du Maribel social

- Le non marchand = activités liées à la santé, à l'action sociale et à la culture, menées par les ASBL et par les pouvoirs publics.
- Cette approche, basée sur les activités, est plus restreinte que notre définition.
- Les autres définitions du non marchand rencontrées au niveau institutionnel recourent également à l'approche pragmatique des activités pour circonscrire le secteur.

Comparaison du secteur non marchand avec d'autres secteurs

- L'économie sociale = l'ensemble des coopératives, des associations et des mutualités → secteur privé non lucratif, cases (4), (5) et (6) → 2 différences avec le non-marchand :
 1. l'économie sociale comprend des organisations marchandes;
 2. elle exclut toute organisation publique.
- Le *non profit sector* = la composante privée du non-marchand (sauf les mutuelles) → cases (5) et (6)
- Le *quaternary sector* (ou *quartaire sector*) = activités économiques principalement financées en dehors du marché → un ensemble plus large que le non-marchand, il correspond aux organisations non marchandes sur base du critère des ressources (cases (2), (5), (6), (8) et (9))
- Le secteur subsidié = la sphère privée du non marchand → ne recouvre pas les organisations non marchandes qui ne reçoivent pas de subventions publiques. De plus, elle néglige le fait que pratiquement toute organisation marchande bénéficie de subventions publiques.

Nécessité d'une délimitation pratique du non marchand

- Deux limitations importantes à l'approche théorique:
 1. le repérage concret, via le statut juridique, des organisations non marchandes au sens de notre définition théorique suscite dans certains cas quelques difficultés;
 2. d'autre part, le champ couvert par notre définition peut se révéler trop large par rapport aux besoins socio-politiques en la matière.

ULB Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

Le repérage des organisations non marchandes

- Pour identifier les organisations non marchandes, l'approche juridico-institutionnelle semble a priori commode.
- Les formes suivantes se rattachent pour la plupart au non-marchand: ASBL, mutuelles, fondations, associations de fait, services publics et entreprises publiques.
- Mais toutes les ASBL et toutes les entreprises publiques ne sont pas non marchandes au sens de notre définition.
- Ces exceptions sont généralement impossibles à isoler telles quelles dans les statistiques.

ULB Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

Le champ couvert par la définition théorique

- La définition théorique : aucune distinction entre les types d'activité.
- Or, les définitions courantes du non-marchand, et en particulier celles que l'on retrouve dans les textes juridiques, sont généralement plus étroites. Elles excluent en général deux types d'activité :
 - d'une part, la fonction purement administrative du secteur public assurée par les administrations;
 - d'autre part, les activités usuellement considérées comme soumises au marché telles que le transport, la finance, l'énergie, ..., où l'on trouve néanmoins de nombreuses entreprises publiques.

ULB Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

Non marchand au sens large et au sens restreint

- La délimitation pratique permet de répondre simultanément aux deux critiques précédentes, tout en tenant compte des contraintes liées aux limites des statistiques disponibles.
- Elle repose sur une double conception, large et restreinte, du secteur non marchand

ULB Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

Non marchand au sens large

- Au sens large, le non-marchand rassemble tous les opérateurs économiques qui présentent une des formes juridico-institutionnelles précitées (ASBL, mutuelles, services publics, ...), permettant de préjuger à priori une finalité non lucrative et le recours à des ressources non marchandes.
- Cette conception est très extensive dans la mesure où elle inclut des producteurs qui ne peuvent pas être considérés en pratique comme non marchands (fausses ASBL, certaines entreprises publiques). Elle donne la borne supérieure du secteur.

ULB Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

Non marchand au sens restreint

- Au sens restreint, le non-marchand exclut, parmi les opérateurs précédents,
 - ceux qui forment l'administration publique, ainsi que
 - ceux qui sont actifs dans les branches essentiellement soumises au marché, à savoir l'industrie, le commerce, le transport, la finance, ...
- Cette définition est trop étroite au regard des critères théoriques. Elle fournit la borne inférieure du secteur.

ULB Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

Avantages de la délimitation pratique

- Elle répond aux limites de la définition théorique en proposant une borne inférieure;
- Elle évite d'opérer des choix arbitraires, voire normatifs, par rapport à la finalité de certains opérateurs;
- Elle est aisée à appliquer sur le plan statistique, dans la mesure où les principales sources proposent un classement des unités économiques par statuts juridiques et par activités;
- Enfin, toujours sur le plan statistique, elle donne une marge (différence entre la borne supérieure et la borne inférieure) qui permet de quantifier le non-marchand quelle que soit la définition envisagée.

ULB Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

Nomenclature des activités non marchandes

- Dans la **conception large**, on retient les opérateurs de toutes les branches d'activité;
- Dans la **conception restreinte**, font seuls partie du secteur non marchand les opérateurs des branches 1 à 5, d'une partie de la branche 7, et de la branche 8. Sont exclues l'Administration publique (branche 6) et les rubriques 71 à 77 de la branche 7 (activités essentiellement soumises au marché et entreprises publiques marchandes).

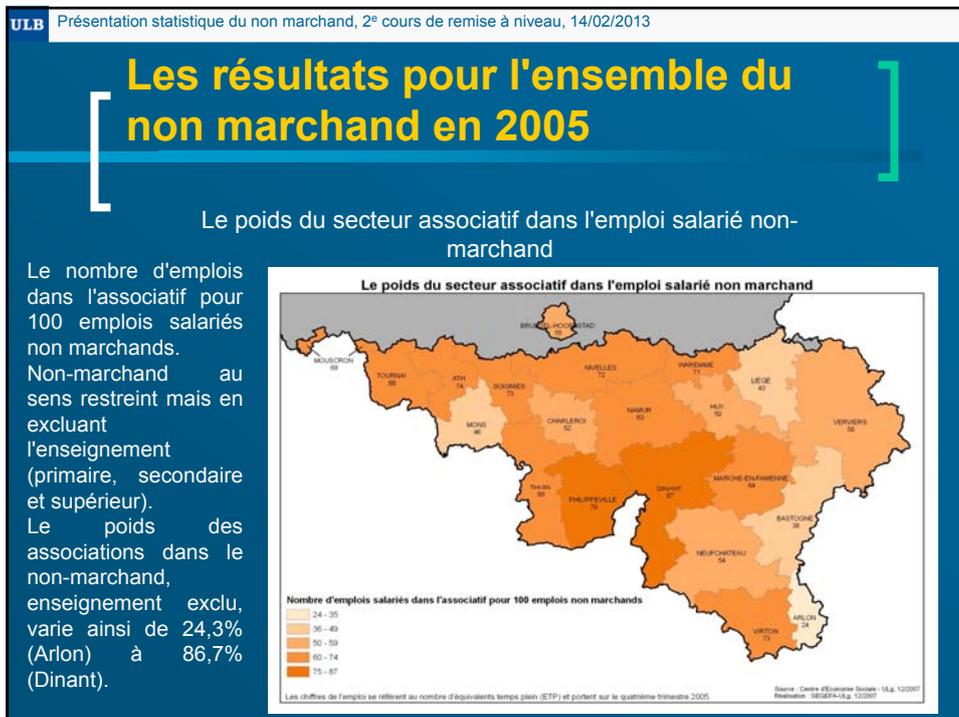
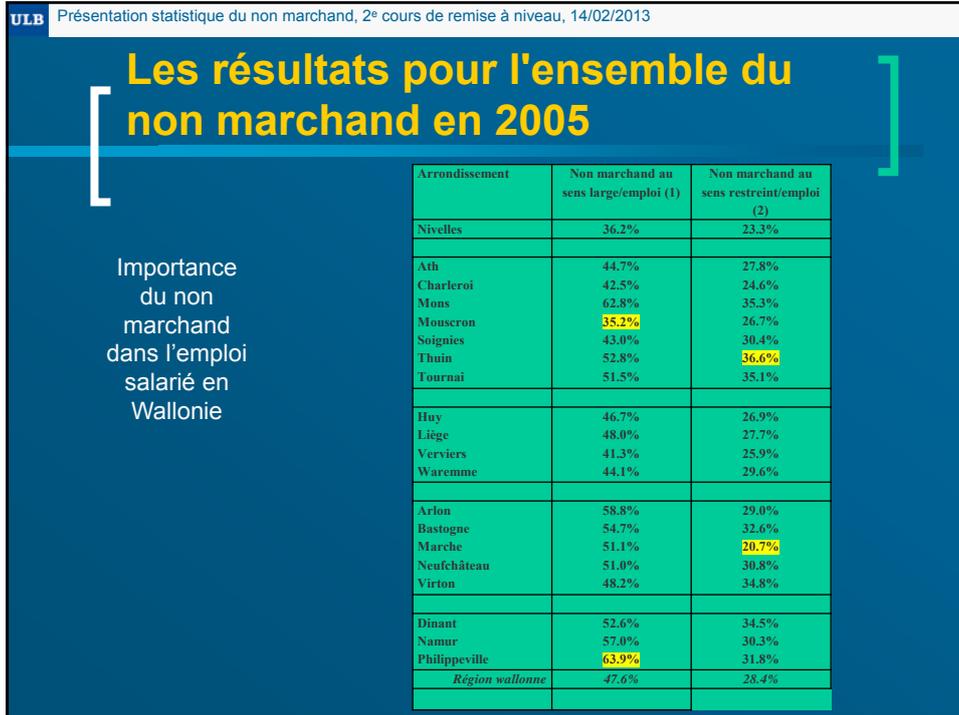
Branches	Rubriques
1. Culture, sports et loisirs	11. Culture 12. Sports 13. Loisirs
2. Education et recherche	21. Enseignement fondamental et secondaire 22. Enseignement supérieur et recherche 23. Autres formations
3. Santé	31. Services curatifs avec hébergement 32. Services curatifs sans hébergement 33. Services préventifs 34. Autres activités pour la santé humaine
4. Action sociale	41. Aide sociale générale 42. Aide aux handicapés 43. Aide à la jeunesse 44. Aide à la petite enfance 45. Aide aux personnes âgées
5. Défense des droits et intérêts	51. Organisations économiques, patronales et professionnelles 52. Syndicats 53. Organisations politiques
6. Administration publique	61. Administration générale, services collectifs, sécurité sociale 62. CPAS 63. Mutuelles
7. Autres activités non marchandes	71. Agriculture, chasse, sylviculture et pêche 72. Industries extractives et manufacturières 73. Electricité/gaz/eau, construction 74. Commerce de gros et de détail, réparations 75. Hôtels et restaurants 76. Transports, communications, activités financières, immobilier, location, activités informatiques 77. Autres services aux entreprises 78. Services collectifs, personnels et domestiques 79. Associations religieuses
8. Autres, n.d.a.	80. Autres, n.d.a.

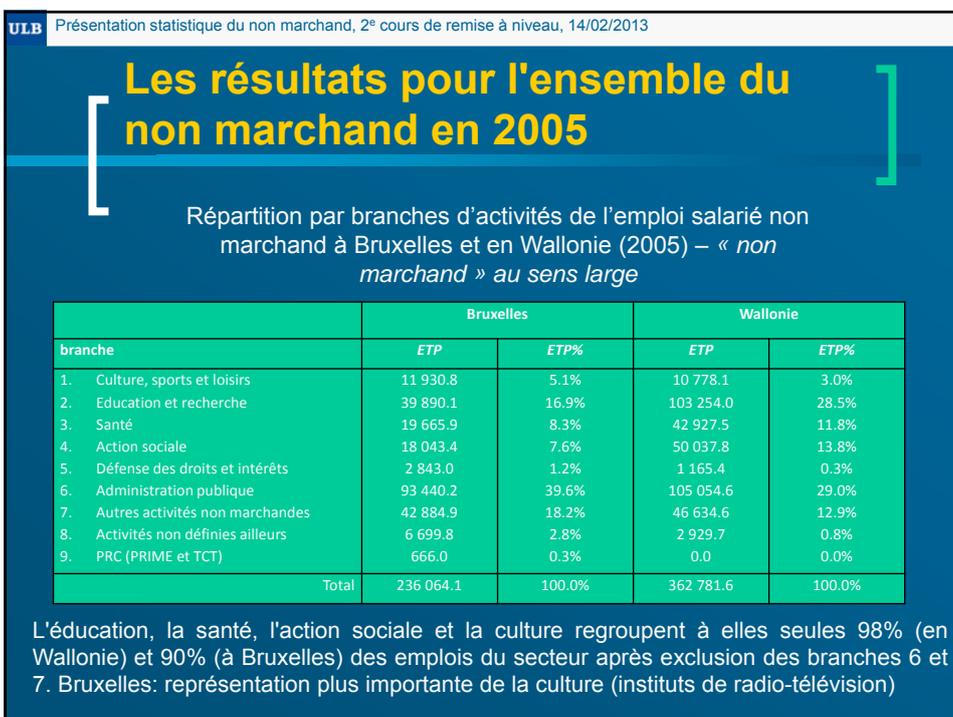
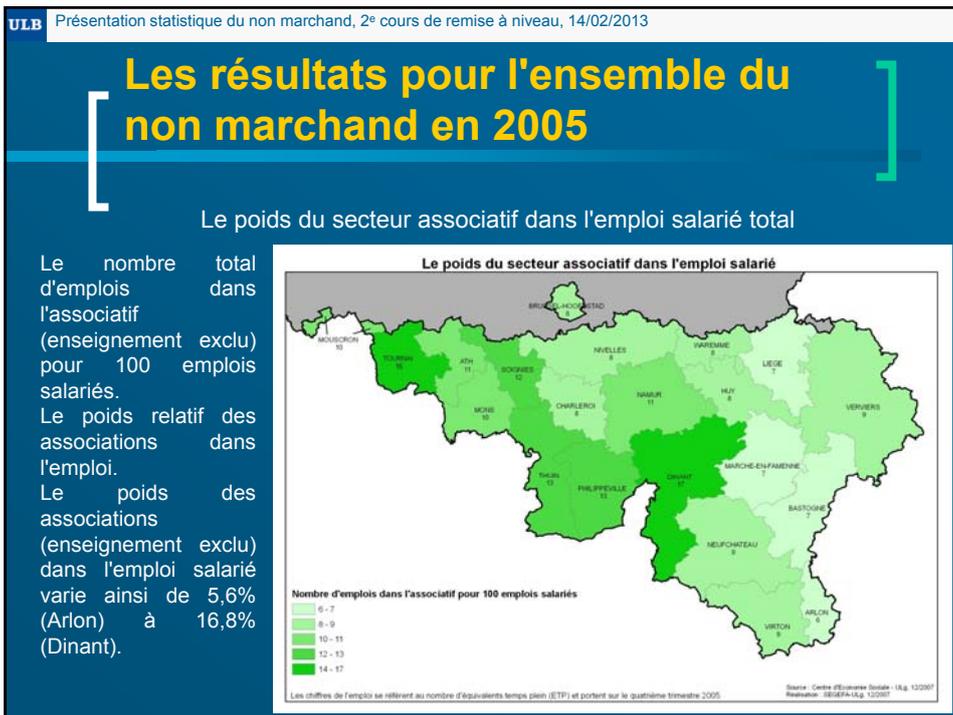
ULB Présentation statistique du non marchand, 2^e cours de remise à niveau, 14/02/2013

Les résultats pour l'ensemble du non marchand en 2005

L'importance du secteur non marchand relativement au total de l'emploi en 2005

Part du non-marchand dans l'emploi salarié des trois régions en 2005		
	ETP	En % de l'emploi de la région ou du pays
Non marchand au sens large		
Bruxelles	236 064.1	46.4%
Flandre	569 853.3	34.1%
Wallonie	362 781.6	46.9%
Pays	1 168 781.6	39.6%
Non marchand au sens restreint		
Bruxelles	100 582.4	19.8%
Flandre	379 542.0	22.7%
Wallonie	213 590.5	27.6%
Pays	693 714.9	23.5%





ULB Présentation statistique du non marchand, 2^e cours de remise à niveau, 14/02/2013

Les résultats pour l'ensemble du non marchand en 2005

Répartition de l'emploi salarié non marchand entre les ASBL et le secteur public dans les trois régions en 2005 (ETP)

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Non marchand au sens large				
ASBL	25.5%	44.3%	31.7%	36.6%
Secteur public	74.5%	55.7%	68.3%	63.4%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Non marchand au sens restreint				
ASBL	55.7%	63.8%	51.8%	58.9%
Secteur public	44.3%	36.2%	48.2%	41.1%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

La majorité des emplois non marchands (au sens restreint) sont localisés dans les organisations associatives dans les trois Régions du pays.

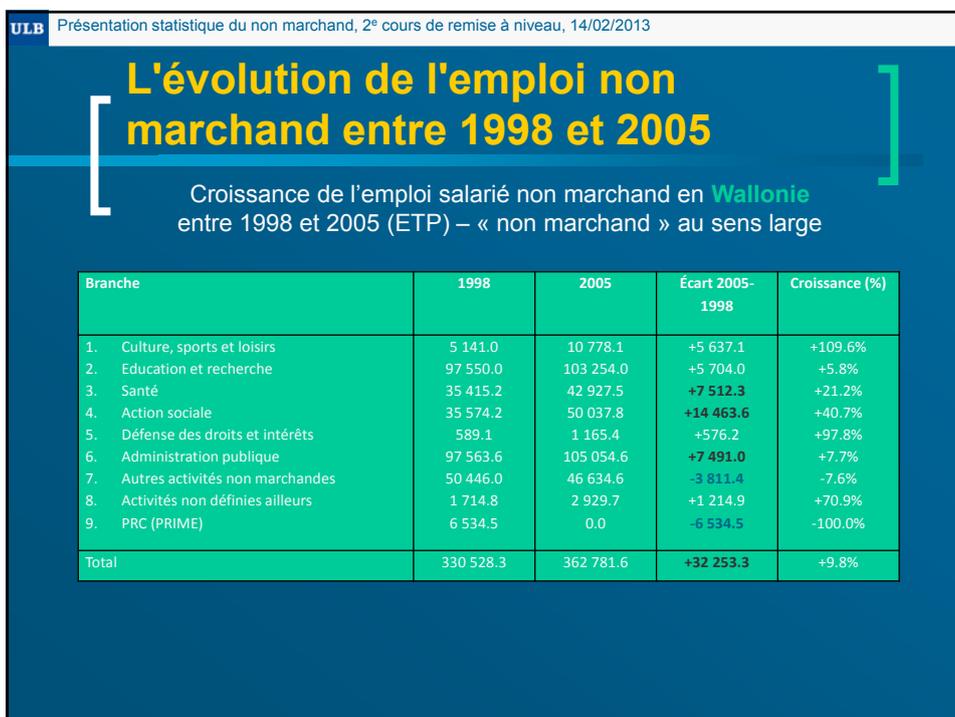
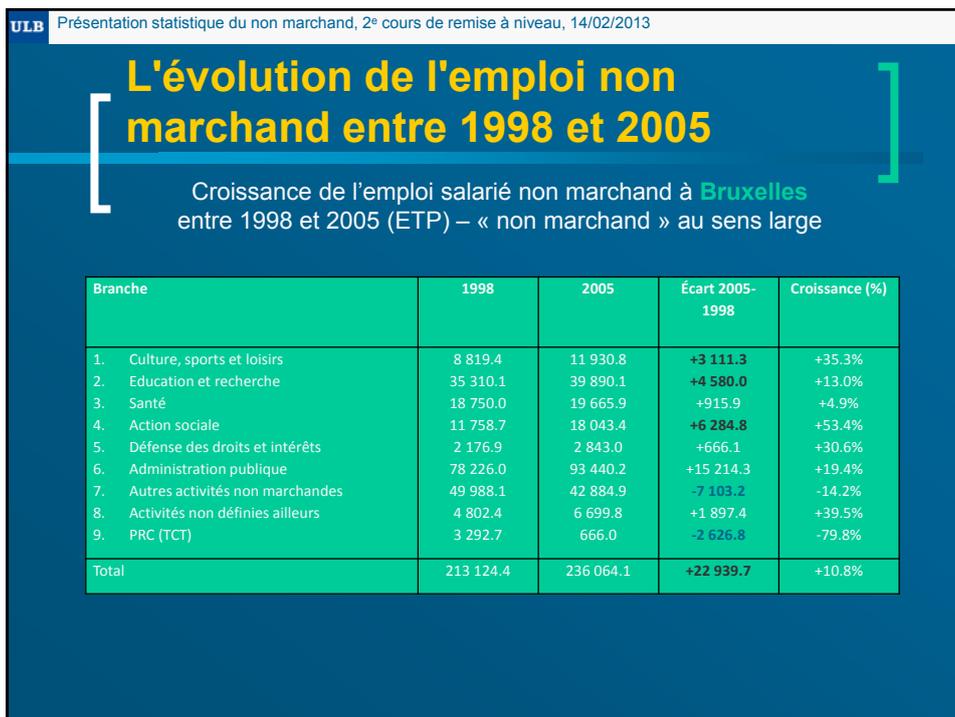
ULB Présentation statistique du non marchand, 2^e cours de remise à niveau, 14/02/2013

L'évolution de l'emploi non marchand entre 1998 et 2005

Croissance comparée de l'emploi salarié non marchand et de l'emploi salarié total en Belgique entre 1998 et 2005 (ETP)

	Croissance en ETP	Croissance en %
Emploi non marchand (sens large)	+121 517.9	+11.6%
Emploi non marchand (sens restreint)	+111 429.1	+19.1%
Emploi total	+247 917.2	+9.2%

Taux de croissance de l'emploi non marchand sur la période 1998-2005 est supérieur à celui de l'emploi total en Belgique.
Même tendance également dans d'autres pays.



ULB Présentation statistique du non marchand, 2^e cours de remise à niveau, 14/02/2013

L'évolution de l'emploi non marchand entre 1998 et 2005

Evolution de l'emploi salarié non marchand dans les ASBL et dans le secteur public entre 1998 et 2005 à Bruxelles et en Wallonie (ETP)

	1998	2005	Écart 2005-1998	Croissance (%)
Bruxelles				
<i>Non marchand au sens large</i>				
ASBL	49 050.4	60 265.0	+11 214.6	+22.9%
Secteur public	164 074.0	175 799.1	+11 725.1	+7.1%
total	213 124.4	236 064.1	+22 939.7	+10.8%
<i>Non marchand au sens restreint</i>				
ASBL	45 242.7	56 042.1	+10 799.4	+23.9%
Secteur public	40 922.6	44 540.3	+3 617.8	+8.8%
total	86 165.2	100 582.4	+14 417.2	+16.7%
Wallonie				
<i>Non marchand au sens large</i>				
ASBL	96 633.5	115 106.2	+18 472.7	+19.1%
Secteur public	233 894.8	247 675.4	+13 780.6	+5.9%
total	330 528.3	362 781.6	+32 253.3	+9.8%
<i>Non marchand au sens restreint</i>				
ASBL	93 986.4	110 610.6	+16 624.2	+17.7%
Secteur public	91 794.8	102 979.9	+11 185.1	+12.2%
total	185 781.1	213 590.5	+27 809.3	+15.0%

ULB Présentation statistique du non marchand, 2^e cours de remise à niveau, 14/02/2013

L'emploi non marchand dans l'action sociale en Communauté française: évolution entre 1998 et 2005

- Deux questions:
 - Quelles sont les activités sociales les plus représentées à Bruxelles et en Wallonie?
 - Quelles sont, parmi ces activités, celles qui contribuent le plus au taux de croissance de la branche?

ULB Présentation statistique du non marchand, 2^e cours de remise à niveau, 14/02/2013

L'emploi non marchand dans l'action sociale en Communauté française: évolution entre 1998 et 2005

Evolution de l'emploi salarié non marchand dans l'action sociale à **Bruxelles** entre 1998 et 2005 (ETP)

Catégories	1998		2005		Écart 2005-1998	Croissance (%)
	ETP	ETP	ETP%	ETP%		
- Orphelinats et instituts pour enfants en difficulté	824.4	722.8	4.0%		-101.6	-12.3%
- Crèches et garderies d'enfants	1 238.0	1 977.2	11.0%		+739.2	+59.7%
- Instituts pour mineurs handicapés	617.9	604.4	3.3%		-13.5	-2.2%
- Instituts pour adultes handicapés	667.6	777.0	4.3%		+109.4	+16.4%
- Ateliers protégés (entreprises de travail adapté)	1 375.0	1 356.9	7.5%		-18.1	-1.3%
- Maisons de repos pour personnes âgées	2 868.8	3 700.9	20.5%		+832.0	+29.0%
- Assurances sociales	107.1	42.5	0.2%		-64.6	-60.3%
- Autres activités sociales	4 060.0	8 861.9	49.1%		+4 801.8	+118.3%
total	11 758.7	18 043.4	100.0%		+6 284.8	+53.4%

ULB Présentation statistique du non marchand, 2^e cours de remise à niveau, 14/02/2013

L'emploi non marchand dans l'action sociale en Communauté française: évolution entre 1998 et 2005

Evolution de l'emploi salarié non marchand dans l'action sociale en **Wallonie** entre 1998 et 2005 (ETP)

Catégories	1998		2005		Écart 2005-1998	Croissance (%)
	ETP	ETP	ETP%	ETP%		
- Orphelinats et instituts pour enfants en difficulté	2 453.5	2 190.5	4.4%		-263	-10.7%
- Crèches et garderies d'enfants	2 385.9	4 302.0	8.6%		+1 916.2	+80.3%
- Instituts pour mineurs handicapés	3 470.1	3 945.7	7.9%		+475.6	+13.7%
- Instituts pour adultes handicapés	2 948.0	3 944.8	7.9%		+996.8	+33.8%
- Ateliers protégés (entreprises de travail adapté)	6 063.2	6 915.9	13.8%		+852.7	+14.1%
- Maisons de repos pour personnes âgées	8 422.6	10 811.7	21.6%		+2 389.2	+28.4%
- Assurances sociales	398.2	82.7	0.2%		-315.5	-79.2%
- Autres activités sociales	9 432.8	17 844.6	35.7%		+8 411.8	+89.2%
total	35 574.2	50 037.8	100.0%		+14 463.6	+40.7%

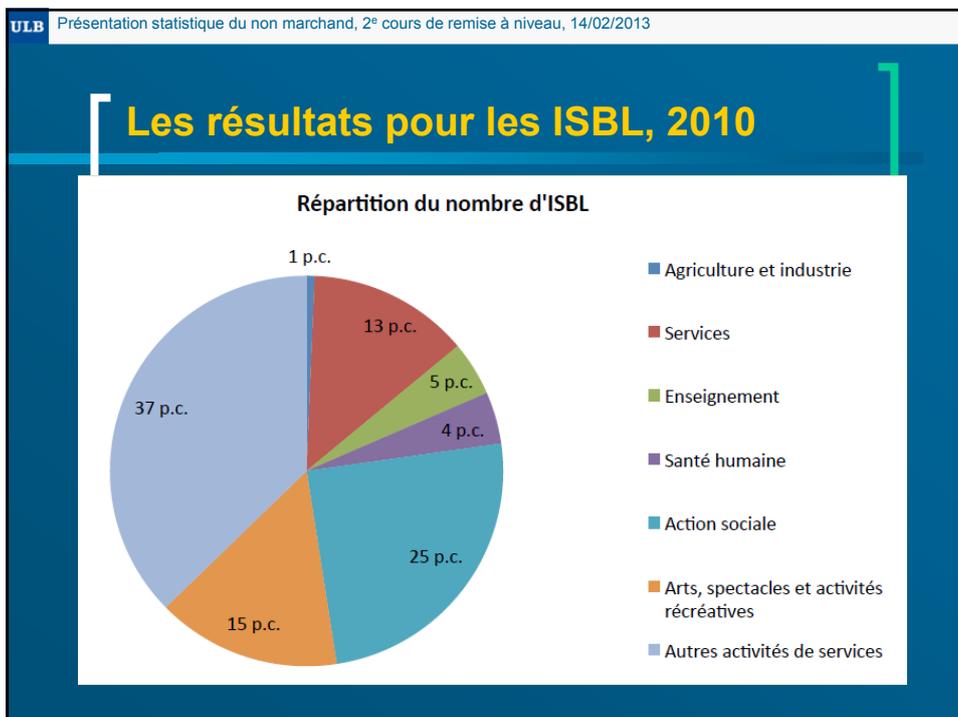
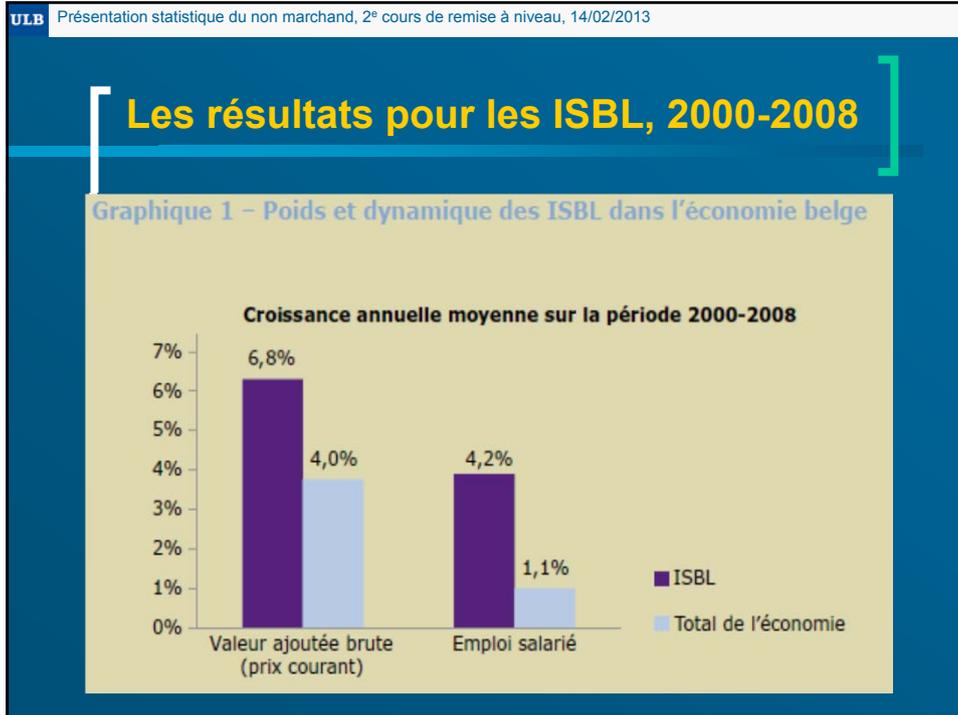
Les résultats pour les ISBL, 2000-2008

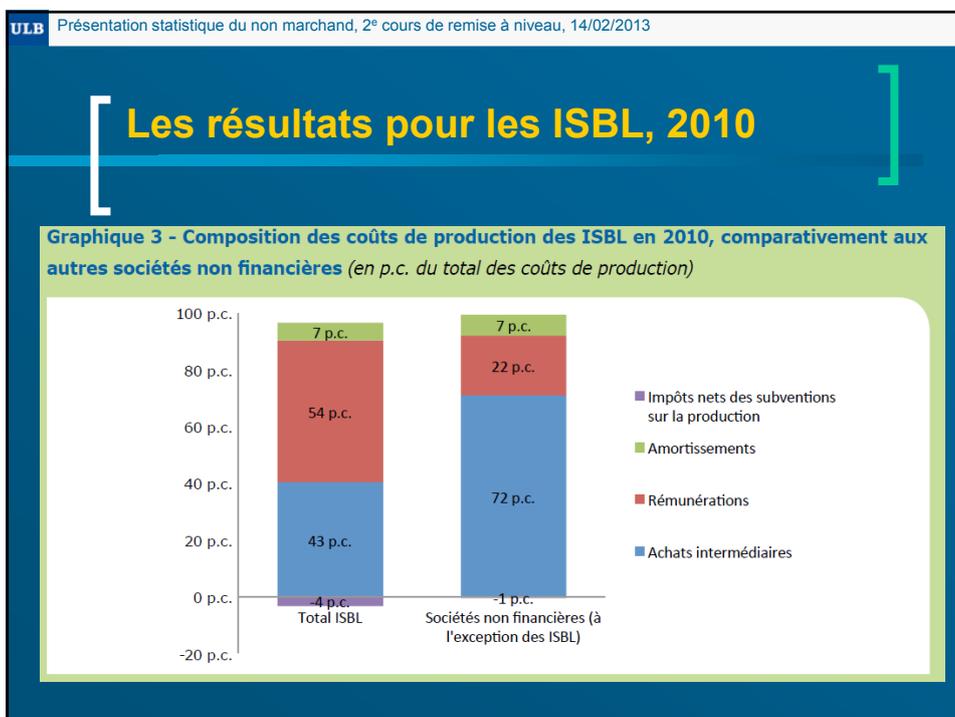
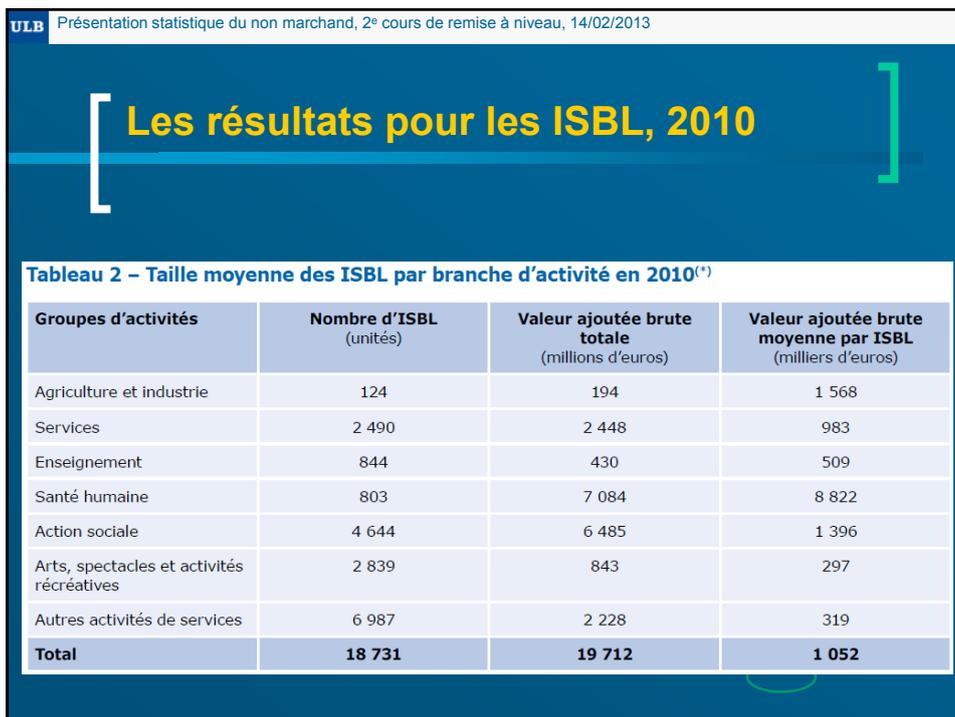
- La Banque Nationale de Belgique publie, pour le compte de l'Institut des Comptes Nationaux, un compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBL).
- La population couverte par le compte satellite des ISBL comprend la totalité des ASBL, les fondations, les temporels du culte (les fabriques d'église et les établissements assimilés), les syndicats et les unions professionnelles, ainsi que les partis politiques.
- Les organisations sous contrôle des pouvoirs publics ne sont pas considérées.
- Pour des raisons de disponibilité de données, seules les ISBL employant des travailleurs salariés sont prises en compte.
- Source : BNB et Fondation Roi Baudouin (2011) Le poids économique des associations en Belgique - Analyse quantitative (édition 2011)
<http://www.nbb.be/doc/dq/F/dq3/HISTO/NFSB11.pdf>

Les résultats pour les ISBL, 2000-2010

Chiffres clés des ISBL, 2010

	2010
Nombre d'ISBL couvertes par le compte satellite	18 731
Unités classées parmi les sociétés *	9 749
Unités classées parmi les ISBL au service des ménages *	8 982
Production	
À prix courants (mln €)	33 706
En p.c. de la production totale dans l'économie	4,5 p.c.
Valeur ajoutée brute	
À prix courants (mln €)	19 712
En p.c. de la valeur ajoutée brute totale	6,2 p.c.
En p.c. du PIB	5,5 p.c.
Investissements	
À prix courants (mln €)	2 537
En p.c. de l'investissement total dans l'économie	3,6 p.c.
Rémunérations des salariés	
À prix courants (mln €)	17 511
En p.c. des rémunérations dans l'ensemble de l'économie	9,6 p.c.
Emploi salarié	
En milliers de personnes	446,5
En p.c. de l'emploi salarié intérieur	11,9 p.c.





ULB Présentation statistique du non marchand, 2^e cours de remise à niveau, 14/02/2013

Les résultats pour les ISBL, 2010

Tableau 4 – Composition des coûts de production des ISBL par branche d'activité en 2010^(*)
(en p.c. du total des coûts de production par branche)

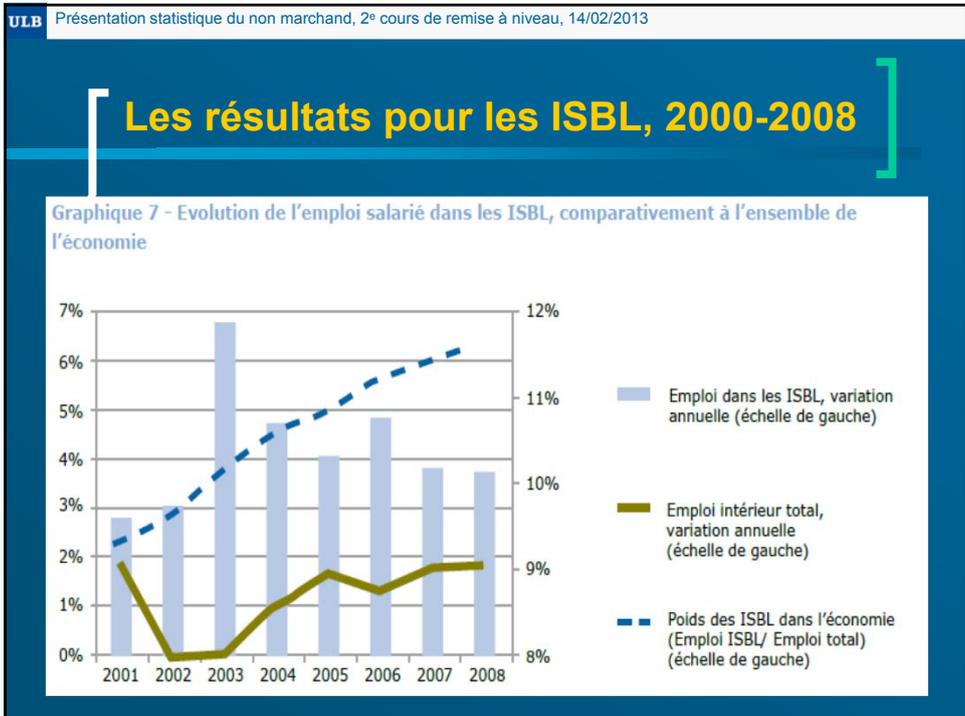
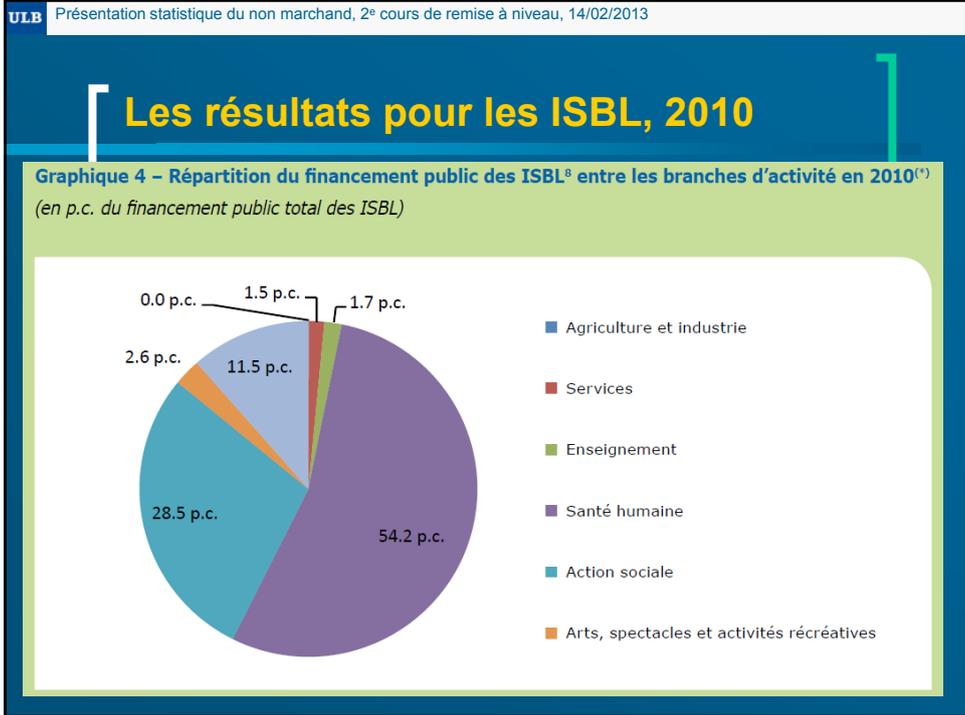
	Achats intermédiaires de biens et services	Rémunérations des salariés	Amortissements	Impôts nets des subventions sur la production
Agriculture et industrie	57 p.c.	59 p.c.	7 p.c.	-23 p.c.
Services	46 p.c.	51 p.c.	9 p.c.	-5 p.c.
Enseignement	37 p.c.	54 p.c.	8 p.c.	1 p.c.
Santé humaine	45 p.c.	52 p.c.	6 p.c.	-3 p.c.
Action sociale	27 p.c.	71 p.c.	8 p.c.	-6 p.c.
Arts, spectacles et activités récréatives	46 p.c.	43 p.c.	11 p.c.	1 p.c.
Autres activités de services	58 p.c.	37 p.c.	4 p.c.	1 p.c.
Total des ISBL	43 p.c.	54 p.c.	7 p.c.	-4 p.c.
p.m. sociétés non financières (à l'exception des ISBL)	72 p.c.	22 p.c.	7 p.c.	-1 p.c.

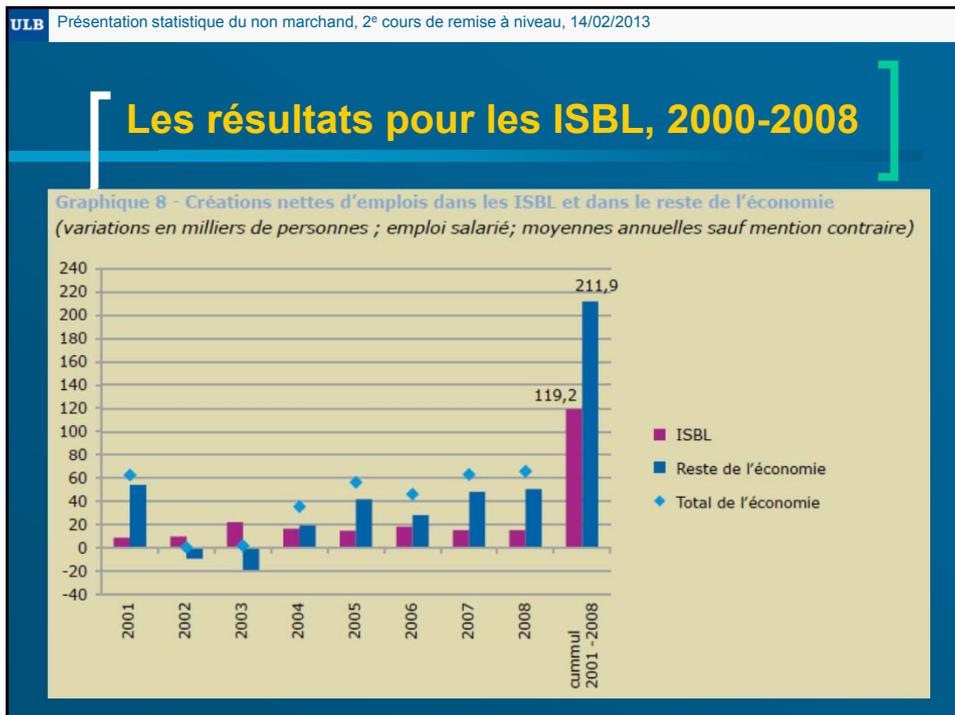
ULB Présentation statistique du non marchand, 2^e cours de remise à niveau, 14/02/2013

Les résultats pour les ISBL, 2010

Tableau 6 – Provenance des ressources courantes des ISBL selon la branche d'activité en 2010^(*)
(en p.c. du total des ressources courantes par branche)

	Sociétés, ISBL et étranger	Administrations publiques	Ménages	Total
Agriculture et industrie	77 p.c.	2 p.c.	21 p.c.	100 p.c.
Services	77 p.c.	6 p.c.	17 p.c.	100 p.c.
Enseignement	33 p.c.	42 p.c.	25 p.c.	100 p.c.
Santé humaine	3 p.c.	78 p.c.	20 p.c.	100 p.c.
Action sociale	12 p.c.	55 p.c.	33 p.c.	100 p.c.
Arts, spectacles et activités récréatives	32 p.c.	30 p.c.	38 p.c.	100 p.c.
Autres activités de services	32 p.c.	34 p.c.	33 p.c.	100 p.c.
Total des ISBL	23 p.c.	51 p.c.	26 p.c.	100 p.c.





ULB Présentation statistique du non marchand, 2^e cours de remise à niveau, 14/02/2013

Les résultats pour les ISBL, 2010

Tableau 8 - Emploi dans les ISBL par branche d'activité(*)

	Emploi salarié en 2010 (milliers d'unités)	Création nette d'emplois salariés en 2010	
		(milliers d'unités)	(p.c. de l'emploi de 2009)
Agriculture et industrie	10,3	-0,9	-8,0 p.c.
Services	61,7	0,8	1,2 p.c.
Enseignement	8,9	0,3	3,8 p.c.
Santé humaine	146,7	5,8	4,1 p.c.
Action sociale	163,6	9,0	5,8 p.c.
Arts, spectacles et activités récréatives	16,0	0,0	0,3 p.c.
Autres activités de services	39,5	0,9	2,2 p.c.
Total des ISBL	446,5	15,9	3,7 p.c.
p.m. Reste de l'économie	3 310,8	9,1	0,3 p.c.

